

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 JANVIER 2016**

**DELIBERATION N°BC/2016.00005**

**PARTENARIAT MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN COLLEGE LES CHAMPS DE SAINT-ETIENNE - PROJET RENCONTRE(S) AUTOUR D'UNE OEUVRE**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 15 janvier 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 41

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 43

Délibération affichée le : 02 février 2016

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Gilles THIZY,  
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Daniel JACQUEMET, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 02 février 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20151221-D20160000510-DE

## DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 JANVIER 2016

### **PARTENARIAT MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN COLLEGE LES CHAMPS DE SAINT-ETIENNE - PROJET RENCONTRE(S) AUTOUR D'UNE OEUVRE**

Le Musée d'Art Moderne et Contemporain de Saint-Étienne Métropole et le collège Les Champs de Saint-Étienne, établissements voisins, se sont rapprochés pour établir un partenariat au bénéfice des élèves.

La convention de partenariat, signée pour 2014-2017, prévoit un élargissement à des établissements de proximité du primaire et un lycée afin :

- d'avoir une cohérence dans les propositions possibles tout au long du parcours éducatif de l'élève,
- de créer un réseau de partenaires éducatifs dont le Musée et ses expositions seraient au centre.

Pour l'année scolaire 2014/2015, trois écoles les ont rejoints.

Dans la continuité de ce travail de réseau, les partenaires souhaitent aller plus loin avec le projet **Rencontre(s) autour d'une œuvre**. Il s'articule autour d'interventions en classe d'un artiste plasticien et de la découverte et l'approfondissement d'œuvres de la collection du Musée, le tout étant enrichi par diverses productions plastiques et numériques, et valorisé lors de la Nuit des Musées 2016 dans le cadre du dispositif national interministériel Culture-Education « la classe, l'œuvre ».

Dans ce cadre, les engagements des partenaires sont les suivants :

- Pour le Collège :
  - inscrire ce partenariat dans son projet pédagogique et mobiliser deux enseignants référents pour concevoir, mettre en place, participer, suivre les différentes étapes et établir le bilan des actions du projet, avec le coordonnateur du public scolaire,
  - organiser et assurer la venue des élèves en fonction des créneaux proposés par le Musée et les encadrer lors de l'ensemble des activités du programme,
  - prendre en charge le coût d'une visite guidée par classe,
  - développer des actions de communication et des actions de valorisation des projets de manière coordonnée avec le Musée, particulièrement pour la mise en ligne des expériences des classes sur le site internet du Musée,
  - valoriser les actions réalisées au Musée auprès des parents et au sein des établissements et plus particulièrement sur la dernière étape du projet : la Nuit des Musées,
  - participer à une réunion de travail avec l'artiste et les établissements scolaires lors d'une résidence de l'artiste à Clermont-Ferrand.

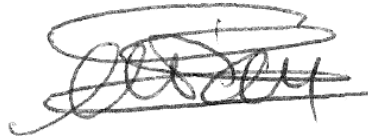
- Pour le Musée :
- inscrire ce partenariat dans les actions privilégiées du Département des publics notamment en réservant les créneaux utiles aux actions programmées et accueillir les groupes, en mobilisant le coordonnateur du public scolaire et trois médiateurs culturels pour concevoir, mettre en place, participer, suivre les différentes étapes et établir le bilan des actions du projet,
  - établir des demandes de subventions à la DRAC et à Canopé,
  - accorder la gratuité pour une visite guidée, une demi-journée et une journée par classe,
  - prendre en charge la mission du coordonnateur des publics scolaires et d'un médiateur pour participer à une réunion de travail avec l'artiste et les établissements scolaires lors d'une résidence de l'artiste à Clermont-Ferrand,
  - développer des actions de communication et des actions de valorisation du projet.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le projet de convention de partenariat entre le Musée d'Art Moderne et Contemporain et le collège Les Champs,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**



**Gaël PERDRIAU**